

Forums pour l'entourage

## **Sevrage affectif imposé par l'hôpital : symptômes similaires au manque de consommation de substances, que faire ?**

Par ytreza Posté le 11/04/2026 à 13h14

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je suis totalement désespéré face à la situation de ma petite copine, actuellement hospitalisée pour son épilepsie (dans un institut neurologique et psychiatrique).

Notre relation était saine au début. En août dernier, par exemple, elle avait supporté un mois entier de séparation géographique sans que l'on se voie. Cependant, au fil des mois, elle a voulu que l'on se voie et s'appelle de plus en plus souvent au point de tourner au harcèlement. Le mécanisme est exactement le même qu'une addiction où la personne doit augmenter les doses au fil du temps pour obtenir le même effet de soulagement.

Aujourd'hui, sa dépendance affective est telle que lorsqu'elle se retrouve seule plus de 2 jours, elle fait de véritables décompensations anxieuses. L'angoisse de l'abandon est si forte que, pour calmer le manque, elle se tourne immédiatement vers des "produits de substitution" (en l'occurrence, elle entame des relations avec d'autres patients de l'institut pour combler le vide).

L'équipe médicale a posé le diagnostic il y a 2 semaines et mis en place une interdiction de contact de 1 mois entre nous (il est évident que le psychiatre a instauré cela afin qu'elle me quitte via un sevrage brutal et cette fois-ci définitif plutôt que de restaurer une relation de couple plus normale qui me laisse davantage de temps pour chercher un travail). Pour éviter qu'elle ne me quitte sous l'effet de la panique, je ne respecte pas cette interdiction de contact. Je précise toutefois que je ne fais l'objet d'aucune mesure d'éloignement judiciaire.

Le problème immédiat est qu'elle veut impérativement que je la voie demain, dans un endroit désert situé à l'intérieur même de son institut en profitant que moins de monde y travaille le week-end. Face à mes craintes, sa seule réaction est le déni total des conséquences : "Mais non, tu ne vas pas te faire prendre".

Pourtant, le risque légal pour moi est immense : si je me fais prendre dans l'enceinte de son institut alors que je n'ai plus le droit d'y entrer dans le cadre de la séparation, il est évident pour moi que je risque la détention provisoire, car les autorités considéreront très probablement que le risque de récurrence de ma part est élevé.

Les CSAPA étant fermés le week-end, je n'ai aucun professionnel à contacter dans l'urgence pour m'aiguiller. Je suis totalement désespéré sur ce que je dois lui dire vu que je refuse d'aller me morfondre si elle me quitte. Comment gérer sa demande pour demain, sachant qu'un refus de ma part provoquera inévitablement une décompensation anxieuse et une rechute immédiate vers un produit de substitution qui vu le contexte

différend ne quittera que lorsqu'elle quittera l'hôpital dans quelques mois (et donc serait définitif) ?

Merci de votre aide.